



Le 31 octobre 2007

- Destinataires : Toutes les banques
Toutes les succursales de banque étrangère
Sociétés de fiducie et de prêt fédérales
Sociétés d'assurance-vie fédérales
Sociétés d'assurances multirisques fédérales
Associations coopératives de crédit fédérales
Sociétés de secours mutuels
- C.c. : Organismes provinciaux de réglementation et de surveillance
Association canadienne des assureurs de marketing direct
Association des banquiers canadiens
L'Association Fraternelle Canadienne
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.
Autorités canadiennes en valeurs mobilières
Centrale des caisses de crédit du Canada
Bureau d'assurance du Canada
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
L'Association des compagnies de fiducie du Canada
- Objet : Rappel de production du rapport mensuel exigé en vertu du
Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur
l'Iran (le Règlement).**

Nous désirons vous signaler que le prochain rapport mensuel exigé en vertu du *Règlement d'application de la résolution des Nations Unies sur l'Iran* devra nous parvenir d'ici le 15 novembre 2007. **La version la plus récente de la liste constituée en marge de ce règlement date du 27 mars 2007.**

Les noms des entités et des individus désignés par le RRNUI sont repris dans les listes que vous trouverez sur le site Web du BSIF, sous le lien suivant :

http://www.osfi-bsif.gc.ca/osfi/index_e.aspx?ArticleID=1720

Le rapport mensuel sur les entités et les individus désignés (formulaire BSIF-590) doit être envoyé aux bureaux du BSIF à Ottawa, au **255 de la rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2, ou par télécopieur, au 613-991-6248.**

.../2



Vous trouverez le formulaire BSIF-590 et son guide d'instructions sur notre site Web.

Pour obtenir de l'aide pour produire les déclarations exigées ou recevoir les lettres, listes et formulaires du BSIF en version imprimée, veuillez écrire à extcomm@osfi-bsif.gc.ca.

Comme toujours, le BSIF s'attend à ce que les institutions financières fédérales se conforment aux lois et règlements de toutes les administrations sur le territoire desquelles elles exercent leurs activités.

Nous comptons sur votre collaboration, et vous en remercions.

Le directeur principal,
Division de la conformité,

Nicolas W.R. Burbidge